

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 22 JUILLET.

Le tableau à vapeur le *Glasgow* est arrivé aujourd'hui de St Sébastien avec des nouvelles du 17 courant. Le brigadier Evans commandant en chef, et plusieurs autres officiers de la légion auxiliaire, sont arrivés par ce bateau à vapeur. Au départ du *Glasgow* tout était tranquille à St Sébastien, mais on y faisait de nouveaux préparatifs pour marcher contre l'ennemi. D'après des rapports officiels, la perte de la légion auxiliaire, y compris les troupes espagnoles, s'élève à 9 tués, 108 blessés et 20 hommes qui ont manqué à l'appel. L'éscadre de lord John Hay, n'a eu que deux hommes tués et onze blessés. (Courier)

Des correspondances de St-Sébastien du 12, adressées au *Morning Chronicle*, ajoutent peu de détails à ceux donnés par la correspondance intéressante du *Times*. Il paraîtrait positif que le général Evans a trouvé Fontarabie dans un état formidable de défense. Les murs ont 40 pieds de haut, et la garnison, bien qu'elle ne comptât pas plus de 200 hommes, était si bien à l'abri qu'elle pouvait sans danger faire un feu très meurtrier sur les assiégeants. Toutes les forces carlistes accourues sur ce point d'Irun et d'Hernani, n'excédaient pas du reste 3000 hommes.

Les meubles de feu M. O'Meara, ont été vendus avant-hier, le sabre porté par Napoléon en Egypte a été vendu 15 guinées, une riche tabatière en or et argent, 21 liv.; un très-beau portrait en miniature de Napoléon, 2 liv. 2 s.; une autre sur ivoire représentant le tombeau de Napoléon, 6 liv. 6 s.; un couvert de table, donné par le roi Joseph, au docteur O'Meara, comme prix de fidélité envers l'empereur, 14 liv. 4 s.; le modèle en bronze de la colonne Vendôme, 7 liv. 7 s.; une lettre autographe de l'empereur, recommande le docteur au prince Eugène, 11 liv. 11 s. Beaucoup de vétérans de l'armée de Napoléon étaient présents et jamais ils n'avaient éprouvé privation plus forte que celle de manquer de la somme nécessaire pour faire l'achat de tous ces objets. (Globe.)

FRANCE. — PARIS, 23 JUILLET.

On lit dans le *Moniteur* : Les ministres se sont réunis aujourd'hui chez le président du conseil; ils se sont rendus ensuite à Neuilly auprès du roi et il a été décidé qu'il n'y aurait pas de revue le 29 juillet...

Le bataillon de la nouvelle légion étrangère que l'on forme à Pau a reçu l'ordre d'entrer en Espagne. Il est fort de 700 hommes. C'est trop ou trop peu. La légion française était forte de 6,000 hommes quand elle a débarqué à Barcelone. Aujourd'hui elle est réduite à 3,000, et il faudrait au moins 30,000 hommes pour que le général Bernette pût agir puissamment sur la frontière contre les carlistes.

Nous lisons dans le *Messageur* : Le *National*, dans une note fort mesurée sur le procès en diffamation intenté par le journal *la Presse* contre le *Bon Sens*, disait qu'à son avis M. de Girardin aurait mieux fait de vider sa querelle avec le feuilleton de M. Capé de Feuillide par la discussion écrite que par un recours aux lois de septembre.

Le journal *la Presse*, dans une réponse à cette note, a fait intervenir d'une manière peu convenable le nom de M. Carrel, qui, bien que ne signant pas le *National*, se crut obligé de faire immédiatement une démarche personnelle dont le résultat a été une provocation.

Ce matin une rencontre au pistolet a eu lieu à Vincennes entre M. Carrel et M. Emile de Girardin. M. Carrel a

tiré le premier et a blessé assez légèrement, nous assure-t-on, son adversaire à la cuisse. M. de Girardin a fait feu à son tour, et M. Carrel a été atteint au-dessous de l'aîne. Nous avons la douleur d'annoncer que la blessure de M. Carrel est fort grave.

Les témoins étaient, pour M. Carrel, MM. Persat et Amberg; pour M. de Girardin, MM. Lantour-Mezrai et Paillard de Villeneuve.

Immédiatement après le combat, M. Carrel a été transporté à Saint-Mandé, dans la maison de M. Peyra, l'un de ses amis d'enfance. Cette triste nouvelle a promptement circulé dans Saint-Mandé. M. le maire de cette commune s'est empressé d'aller savoir des nouvelles de M. Carrel, et lui a témoigné tout l'intérêt qu'il prenait à sa position.

La maison de M. Peyra est attenante à un pensionnat de jeunes gens. M. le maire, pour éviter au blessé un bruit qui pouvait le fatiguer, est allé trouver le maître de pension, et a obtenu de lui qu'il donnât vacance à ses élèves, qu'on a aussitôt conduits en promenade dans le bois.

Les premiers soins ont été administrés à M. Carrel par M. Max, qui avait accompagné les combattants sur le terrain. Un des plus grands dangers que présentait la blessure de M. Carrel, était la lésion possible de la vessie. A 2 heures, on croyait avoir la certitude que cet organe était intact; malheureusement il resta à craindre d'autres accidents également graves.

Cinq heures. — M. Carrel va un peu mieux; il a reposé près d'une heure et demie. Les médecins ne pourront rien assurer de positif tant que la balle ne sera pas extraite; elle ne l'est pas encore.

Voici l'article qui a donné lieu à la rencontre de MM. Girardin et Carrel. *La Presse* d'hier porte : Le *National*, à l'occasion de notre procès, jette ce matin un blâme sévère sur M. Girardin, pour ne s'être pas de préférence servi de la voie de *la Presse*. Ce reproche manque de la loyauté attribuée au caractère de M. Carrel, etc.

A l'heure qu'il est les médecins n'ont pu encore extraire la balle; les jours de M. Armand Carrel sont dans le plus grand danger.

Le gérant du journal le *Bon Sens* est cité directement pour paraître le mardi 26 de ce mois devant la cour d'assises, à l'occasion d'un article concernant l'exécution d'Alibeu.

Le camp de Compiègne, qui sera commandé par M. le duc d'Orléans, sera très-nombreux cette année; on croit qu'il y aura 25,000 hommes, et que les troupes qui devaient aller à Saint-Omer en font partie. Le 1^{er} régiment d'infanterie de ligne, stationné dans le département de l'Aisne, qui avait reçu l'ordre de préparer deux bataillons pour le camp de St. Omer, vient de recevoir l'avis qu'il irait à celui de Compiègne.

Le camp représentera une armée complète; toutes les armes y seront réunies.

Il y aura deux camps d'infanterie, l'un sur les bords de l'Oise, près la porte de Soissons, l'autre sur la route de Paris. La cavalerie et l'artillerie seront cantonnées dans les villages, mais les canons seront au camp.

L'artillerie, commandée par le colonel Ocher, sera fournie par les 1^{er}, 2^{me} et 3^{me} régiments. Le génie enverra 300 hommes.

Deux compagnies de pontonniers manœuvreront avec leurs pontons et jetteront des ponts mobiles sur l'Oise.

Les premières brigades seront commandées par les généraux Galbois, pour l'infanterie, et Marbot (aide-de-camp du prince royal), pour la cavalerie. M. le duc de Nemours commandera la 2^{me} brigade de cavalerie.

JACK, L'ORANG-OUTANG.

Tout Paris vient rendre visite au nouvel hôte du Jardin-des-Plantes. A l'aspect de ce jeune orang-outang, arrivé naguère de Sumatra et qui a reçu le nom de Jack, la curiosité publique, l'histoire naturelle et la philanthropie sont également émus : N'est-ce pas là, se demande-t-on, un animal mi-partie homme et mi-partie singe? Les Malais, compatriotes de l'orang-outang, n'hésitent pas à le considérer comme un parent; ils prétendent qu'à une époque éloignée, des hommes paresseux, voulant se soustraire à l'obligation de travailler, se réfugièrent au fond des bois, et que, dans l'existence sauvage et inoccupée qu'ils trainèrent, leur race s'abatardit, dégénéra et devint ce qu'est aujourd'hui l'orang-outang. Peut-être faut-il voir dans cette tradition, non par une leçon d'histoire naturelle, mais un apologue moral, par lequel les Malais ont voulu propager le goût d'une existence laborieuse, en montrant quelles sont les conséquences hideuses de la paresse, et comment la nature punit les hommes qui se refusent à la loi du travail.

Si les Malais reconnaissent un homme dans l'orang-outang, les bourgeois de Paris, en revanche, s'obstinent à ne le considérer que comme un singe. L'académie des sciences tranche la difficulté en donnant tort à tout le monde, aux habitants des îles de la Sonde et à ceux des douze arrondissements de Paris; M. Geoffroy-Saint-Hilaire nous dit : — L'orang-outang n'est ni un homme ni un singe; c'est une espèce à part, un quadrumané particulier, au dessus du

singe par sa ressemblance avec l'homme, au-dessous de l'homme par sa ressemblance avec le singe.

Les philanthropes peuvent donc se rassurer. L'espèce humaine n'est point avilie par le domicile qui lui a été assigné à la ménagerie royale; ce n'est pas un homme sauvage que l'on a mis en loge au Jardin-des-Plantes. Les sciences savent ce qui est dû à un homme, fût-il dégénéré. Si l'institut avait dit : « L'orang-outang est un homme abâtardi. » On l'aurait aussitôt rendu à la liberté, qui lui eût appartenu; il aurait joui des droits, privilèges et franchises auxquels les étrangers sont admis en France, placé sous la protection du consul de sa nation et du commissaire de son quartier, il aurait habité un hôtel garni, et non le Jardin-des-Plantes; il lui aurait été permis de circuler dans la ville, avec un cicéron, et loisible de recevoir la visite de M. Haré, qui l'aurait prié d'honorer de sa présence une représentation de la Porte-Saint-Martin, ainsi que l'ont fait tant d'Osages, de Charuas et de Bedouins.

Les administrateurs de la ménagerie, à qui Jack a été confié, ont agi envers lui d'après l'opinion de l'académie des sciences. Supérieur aux simples singes, on a disposé son appartement au-dessus de l'habitation des quadrumanes vulgaires. Le public est admis auprès de lui avec des billets de faveur; les personnes qui n'ont pas de billets restent dehors et ne voient Jack que lorsqu'il veut bien paraître à sa fenêtre et venir saluer de la main la foule qui l'accueille par de vives acclamations. L'appartement de Jack se compose de deux

— Le *Bulletin des Lois* publie celles relatives à la navigation de la Scarpe, au canal de Roubaix, à l'établissement d'un chemin de fer de Montpellier à Cette et de deux chemins de fer de Paris à Versailles.

— En racontant le déguisement de l'abbé Delacollonge, nous n'avons point dit à nos lecteurs à quelle circonstance inattendue ce malheureux avait dû le triste privilège d'être reconnu par la foule. Voici comment s'explique ce fait : au moment de sortir de Bicêtre, François, le complice de Lacenaire, qui lui aussi avait apparemment des raisons pour garder l'incognito, avait placé sur sa face un large mouchoir blanc qui le dérobait complètement à la curiosité publique, et qui, fixé entre sa chemise et son chapeau de paille, retombait sur sa poitrine. Pendant le premier quart-d'heure du trajet la foule, qui cherchait, sans le connaître, l'ex-curé de Sainte-Marie-la-Blanche, voyant un forçat ainsi voilé, s'imagina que ce devait être Delacollonge et lui dit de se découvrir. François, soulevant enfin son mouchoir, trouva plaisant, pour mystifier le public, de prolonger le quiproquo, en administrant à droite et à gauche de nombreuses bénédictions. Mais cette sacrilège espièglerie ayant exaspéré la foule et notamment les femmes qui, des injures, commençaient à passer aux projectiles, François, pour en finir, leur dit en ôtant son large chapeau et leur montrant sa tête : Tas d'imbécilles, je suis François... Si vous cherchez l'abbé, il est là bas, en désignant la charrette et la place occupée par ce malheureux, qui, bientôt comme on l'a dit, devint l'objet presque exclusif de l'exaspération publique.

— Le *Mémorial*, du 18 juillet, annonce que les deux théâtres de Bordeaux ont suspendu le cours de leurs représentations, par suite du refus des acteurs de jouer jusqu'au moment où M. Robillon, directeur, les aura payés.

— M. Arago, dans sa leçon d'aujourd'hui, exposant la théorie de la chaleur terrestre, a, par occasion, entretenu ses auditeurs d'une opération qui se pratique en ce moment à Paris sous sa direction, et dont les résultats peuvent être fort importants, non-seulement pour la science, mais pour l'économie publique. L'administration municipale avait ordonné de percer auprès de la barrière des Martyrs un puits artésien pour le service de l'abattoir. Les sondeurs rencontrèrent une couche de craie d'une telle épaisseur qu'ils n'ont pu encore atteindre la nappe d'eau qu'elle recouvre, quoiqu'ils aient déjà pénétré à une profondeur de 300 mètres; peut-être l'entreprise aurait-elle été abandonnée par l'administration; mais la science a voulu continuer dans l'intérêt de ses expériences sur la chaleur interne du globe.

Les observations faites à l'aide du thermomètre *a maxima* ne permettent plus de douter d'un fait qui n'avait pas encore pu être vérifié avec une exactitude rigoureuse, c'est que la température s'élève dans la direction de la superficie du globe au centre, en proportion régulière, telle qu'à la distance du 40^e du rayon de la terre, toutes les matières connues doivent être en fusion. On a point où est parvenu le forage, on a l'espoir d'obtenir bientôt un jet d'eau chaude qui, suivant l'opinion de M. Arago, pourrait être employée, soit à chauffer des établissements publics, soit à alimenter des bains, soit à tout autre usage. Nous accueillons l'espérance d'un si grand bienfait, sur la foi d'un homme, que ses lumières et sa haute raison, garantissent parfaitement contre les séductions du merveilleux.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

RESPONSABILITÉ DES AUBERGISTES.

La loi fait peser sur les aubergistes, comme sur les entrepreneurs de voitures publiques, une juste responsabilité, par suite du dépôt nécessaire qui leur est confié des bagages et effets des voyageurs. (C. civil, art. 1782, 1952.) Mais cette responsabilité ne peut être illimitée; aussi la jurispru-

pièces; si se tient ordinairement dans celle du fond, où l'on a placé un tronc d'arbre qui lui sert de perchoir, et aux branches duquel il se balance avec une adresse et une nonchalance merveilleuses. Cette nonchalance justifierait la tradition malaise des paresseux.

Les visiteurs s'arrêtent dans l'antichambre, et considèrent à travers un léger grillage le jeune étranger qui contrefait l'homme de son mieux. Rien n'intimide Jack et rien ne l'embarrasse; il prend avec une certaine délicatesse tout ce qu'on lui offre, prépare et boit avec quelque grâce un verre d'eau sucrée, et mange un œuf à la coque comme une personne naturelle. Du reste, si on le compare à notre espèce, on le trouvera très-laid et très-mal bâti, court, ramassé, large, plat, pansu, sans proportions, les bras longs, les mains raboteuses et la face repoussante.

Singulière destinée que celle de Jack! On l'enlève tout jeune à ses forêts, à sa patrie, à sa famille; on le soustrait à l'existence que la nature lui avait faite, et on l'embarque sur un vaisseau. Le voilà exposé aux tempêtes, bercé dans un hamac, secoué par le tangage, tourmenté par le mal de mer, lui singe de Sumatra! Arrivé à Nantes, c'est une autre affaire : l'armateur qui l'a reçu le fait monter dans une diligence pour le conduire à Paris. Dès-lors l'orang-outang est lancé au beau milieu de notre civilisation; on augmente de deux degrés sa ressemblance avec l'homme, en lui donnant un nom propre et en le rendant omnivore de simple frugivore qu'il était; cependant quoiqu'il s'appelle Jack et qu'il mange des côtelettes,

dence, apportant un sage tempérament aux dispositions peut-être trop générales de la loi, a-t-elle constamment établi qu'elle devait être restreinte aux objets qui sont par eux-mêmes de nature à être considérés comme faisant partie de bagages ordinaires d'un voyageur.

Ces principes, qui ne peuvent plus faire l'objet d'aucun doute, ont été de nouveau appliqués par le Tribunal dans une affaire entre MM. Bland-Wood, Georges Scarnley et Mme Delore, tenant un hôtel garni à Paris.

« Attendu qu'il résulte des termes de l'art. 1952 du Code civil que les aubergistes et hôteliers sont responsables des effets apportés par les voyageurs qui logent chez eux.

« Que cette responsabilité ne peut s'étendre qu'aux effets que les voyageurs portent avec eux pour la nécessité du voyage;

« Que cette responsabilité ne peut être illimitée et garantir toutes valeurs qu'il plairait au voyageur de porter avec eux;

« Que d'ailleurs elle doit être restreinte dans les termes où raisonnablement on peut croire que les aubergistes consentiraient à l'accepter;

« Que si les voyageurs sont porteurs de valeurs considérables, ils doivent en prévenir l'aubergiste, pour savoir s'il en accepte la responsabilité, et, dans ce cas, pour le mettre à même d'augmenter sa surveillance;

« Attendu que dans l'espèce il n'est pas même allégué que Bland Wood et Georges Scarnley aient informé la femme Delore des valeurs qu'ils avaient déposées chez elle;

« Attendu que les valeurs dont Bland-Wood et Georges Scarnley demandent le remboursement, et dont la qualité n'est pas contestée, sont trop considérables pour être regardées comme faisant partie de bagages et effets de voyageurs, dont la dame Delore aurait accepté la responsabilité;

« Que ses valeurs, telles qu'elles sont articulées dans la demande, ne rentrent pas dans les termes de l'art. 1952 du Code civil;

« Mais attendu que le Tribunal a des documents suffisants pour apprécier dans la cause la somme nécessaire aux demandeurs, et qui, pouvant être considéré comme faisant partie de leur bagage, aurait engagé la responsabilité de l'aubergiste;

« Le Tribunal fixe à 500 fr. la somme due par la dame Delore aux demandeurs, etc., etc.;

« Fait masse des dépens, qui seront supportés par partie par Delore, Scarnley et Bland-Wood. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le Journal de Paris d'hier rapporte les nouvelles suivantes :

« En Galice, la bande de Lopez a été surprise et battue le 9. Lopez et plusieurs de ses officiers ont été pris et fusillés.

« Le 13, le général Espartero a atteint, au-delà de Buron, l'arrière-garde de l'expédition carliste; il lui a pris 100 hommes et tous les équipages de l'expédition. Tous les passages sont fermés aux carlistes par les troupes des généraux Latre et Manso et par la brigade portugaise.

« Le 16, Mendizabal a été élu à Madrid. »

Le Journal des Débats résume ainsi la situation militaire du gouvernement de la reine.

« Les affaires militaires en Espagne se présentent sous le plus déplorable aspect.

« C'est avec une profonde douleur que nous voyons s'évanouir les espérances que nous avons dû concevoir au début de la campagne, lorsque l'armée de la Reine tenait l'insurrection en échec dans ses repaires, et semblait n'attendre que la belle saison pour y pénétrer. Nous hâtons de tous nos vœux le succès d'une cause qui est celle de la justice et de la liberté. Aujourd'hui, notre espoir est déçu: au lieu des succès que nous hâtons de tous nos vœux, nous n'avons que

des fautes ou des revers à exposer, mission pénible, que notre devoir est portant de remplir.

« Les forces carlistes débordent de toutes parts; la guerre civile, avec son cortège d'horreurs, se propage d'une manière effrayante; les ressources du pays et celles du gouvernement sont dévorées; les généraux n'ont rien tenté de décisif; la plus déplorable rivalité se divise et frappe d'insuccès toute opération d'ensemble; les soldats ne sont pas payés, et souvent même la ration leur manque; les recrues découragées, harassées de fatigues sans résultat, désertent aux carlistes ou regagnent leurs foyers; les volontaires mobiles au lieu de marches contre les bandes crient à la trahison, massacrent les gouverneurs, les prêtres et les citoyens suspects de carlisme; la rébellion déploie une audace et une activité plus inquiétantes que jamais: tout va de mal en pire.

BELGIQUE.

Bruxelles, 24 juillet. — Les baisses combinées de Paris et de Londres ont aggravé la position déjà déplorable de notre place. La dette active a ouvert à 36, 1 p. c. plus bas que le dernier cours d'hier. On l'a faite ensuite de 35 3/4 à 3/8, pour remonter à 35 3/4 papier.

Amsterdam, 23 juillet. Dette active 2 1/2 p. c. 55 1/16 56 55 1/16, 5 p. c. 102 7/8, billets de banque 11 1/2 11 1/2 11 1/2, syndicat 00, société de commerce 181 1/2 182 1/4; Ardoins pièces de 85 liv. 38 3/8 3/16 5/16, grosses pièces 37 5/16 1/2, passive 12 1/16 1/4, différée 13 1/16 1/4, brésiliens 00.

Londres, 22 juillet, (4 heures). Forte dépréciation, panique générale à la bourse. Consolidés 90 7/8 à 91 (baisse 1/4), hollandais 2 1/2 p. c. 35 3/4 7/8 5/8 à 1/2 (baisse 1/2), 5 p. c. 113 3/4 5/8 à 1/2 (1/2); espagnols active au comptant 38 3/4 1/2 3/8 1/8 3/4 3/8 à 3/4 (baisse 1/8), au 29 courant 38 3/4 1/2 3/8 1/4 3/8 1/2 3/8 à 3/4; passive 11 3/4 7/8 3/8 1/2 à 1/4 (baisse 1/4), différée 16 1/4 1/8 3/8 à 1/6 (baisse 1/8); portugais 5 p. c. 75 à 1/2 à 78 (baisse 1/2), 3 p. c. 48 1/4 48 à 1/2 à 48 (baisse 1/2); brésiliens 88 à 87 1/2.

— On lit dans le Mercure :

La souscription pour l'emprunt de 30 millions s'élève à une somme énorme. On cite un grand banquier d'Anvers qui a déjà déposé 3 millions, une seule maison de Paris a envoyé 1,500,000 fr. espèces, M. le ministre des finances ayant refusé d'admettre les billets de la banque de France en dépôt; autrement cette maison eut souscrit pour 3 ou 4 millions. D'autres ont envoyé des sommes considérables.

— Le directeur de la nouvelle Banque de Belgique informe le public qu'à dater du 1^{er} août, il sera admis à opérer la conversion de la dette passive espagnole dans ses bureaux; un avis ultérieur indiquera les formalités à observer.

— Un événement extraordinaire a mis vendredi soir en émoi tout un quartier de Bruxelles. Vers huit heures une détonation de deux coups de pistolets se fit entendre dans une chambre au second étage de l'estaminet restaurant appelé Hôtel des Messageries, rue de la Madeline; c'était celle qu'occupait depuis quatre jours un jeune homme et une jeune dame venus de Paris. On monta au bruit de la détonation, et l'on trouva sur le plancher de la chambre les cadavres de ces deux personnes qui venaient de se suicider avec des pistolets que chacune d'elles tenait encore à la main. D'après les indications d'un passeport trouvé sur le jeune homme, il s'appelle Vandeputte, âgé de 20 ans, étudiant en médecine, né et domicilié à Paris. La femme qui paraît âgée également de 20 à 22 ans, n'est pas connue jusqu'ici.

Il paraît que ces jeunes gens avaient déjà manifesté, à plusieurs reprises depuis leur arrivée à Bruxelles, l'intention de se détruire. Ils y auraient été déterminés, en dernier lieu, par l'arrivée à Bruxelles, dans la matinée de jeudi, d'une autre femme, ancienne maîtresse du jeune homme qui venait de Paris pour le rejoindre.

Quoique ces deux malheureux jeunes gens eussent une mise assez décente, ils n'avaient point d'autres effets avec eux que ceux dont ils étaient vêtus; et l'on n'a trouvé dans les poches du jeune homme, que cinq ou six pièces de cinq centimes, et une reconnaissance du mont-de-piété de Paris pour dépôt d'un gilet de drap. Les pistolets dont ils se sont servis pour se tuer, sont de petits pistolets en cuivre, tous neufs, et qui paraissent avoir été achetés tout récemment. Un des deux a crevé dans l'explosion. La justice s'est hâtée d'informer de l'événement. (Courrier belge.)

COURSES DE BRUXELLES.

Course des chevaux indigènes. — Deux épreuves en partie liée. Prix 2,500 francs en espèces.

Les chevaux inscrits pour cette lutte étaient: Erivan (8 ans), à M. le comte Duval de Beaulieu; Spinette (12 ans), au même; Delphin (8 ans), au même. Coriolan (7 ans), à M. Huguès. Des trois chevaux de M. Duval de Beaulieu, Delphin a

seul pris part à la lutte avec Coriolan. Delphin est arrivé en 4 minutes 55" et Coriolan en 4 minutes 60". La seconde épreuve n'a pas eu lieu parce que Coriolan n'ayant pas le poids a été considéré comme distancé. C'est donc Delphin qui est resté vainqueur.

Courses de chevaux de toutes races. — Deux épreuves en partie liée. Prix royal: En vase en vermeil.

Étaient inscrits: Morato (5 ans), à lord Seymour; Amélie (3 ans), à M. Cockeril; Waverer (3 ans), à la Société verwiétoise; Soldier (6 ans), à M. Bryan; Rebecca (7 ans), à M. le comte Duval de Beaulieu. Les cinq chevaux ont pris part à cette lutte qui a été la plus brillante et la mieux disputée. A la 1^{re} épreuve, Waverer est arrivé en 4 min. 30" Amélie, en 4 min. 32" Soldier, en 4 min. 37" Morato, 4 min. 33" et Rebecca en 4 minutes 36"; à la seconde épreuve, Amélie s'est dérobée et le jockey qui le montait a été renversé: elle a été aussitôt retirée. Soldier est arrivé en 4 minutes 32"; Waverer en 4 minutes 33"; Morato en 4 minutes 33 secondes 1/2, et Rebecca en 4 minutes 35 secondes. A la troisième épreuve, Waverer, en 4 minutes 23"; Soldier, en 4 minutes 23" 1/2 et Morato, en 4 minutes 24". Ces deux Waverer qui a remporté la victoire.

Immédiatement après cette course, M. Armand Simonis, délégué de la société verwiétoise, s'est rendu, accompagné de MM. les commissaires, dans la loge de LL. MM. et a reçu le vase en vermeil de M. le ministre de l'intérieur qui a chargé M. Simonis de ses félicitations pour la société verwiétoise.

Course de chevaux indigènes. — Une épreuve (trois tours de l'arène). Prix offert par la société d'encouragement: 2,500 fr. en espèces.

Les chevaux inscrits étaient: Erivan, 8 ans, à M. le comte Duval de Beaulieu; Spinette, 12 ans, au même; Delphin, 8 ans, au même; Coriolan, 7 ans, à M. Huguès. Les trois chevaux de M. Duval ont couru cette fois; Delphin a parcouru les trois tours de l'arène en 8 minutes 23"; Erivan a suivi Delphin d'une tête. Coriolan est arrivé en 8 minutes 1" et Spinette en 8 minutes 3". En conséquence c'est Delphin qui a gagné le prix.

Courses avec sauts de barrières. — Une épreuve. (Un tour de l'arène). Engagement particulier: 1000 fr. de part et d'autre.

Étaient inscrits: Hérod (7 ans), à la Société verwiétoise; Brillant à M. Delouzada. Ce dernier cheval était monté par un gentleman. Trois barrières d'un mètre environ avaient été élevées dans le champ des courses; elles ont été toutes les trois franchies avec beaucoup de légèreté; c'est Hérod qui a franchi le premier la troisième barrière et qui a atteint le premier but; il a donc été proclamé vainqueur.

LIÈGE, LE 25 JUILLET.

SOCIÉTÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CONSEIL.

L'assemblée générale de la société d'encouragement pour l'instruction élémentaire, présidée par M. Doreye, avocat-général à la cour d'appel, a procédé hier au renouvellement de son conseil, après avoir entendu le rapport de son secrétaire, M. Visschers.

Les membres du conseil élus sont: Parmi les anciens membres, MM. Dewandre, avocat; Dandrimont, président de chambre à la cour d'appel; Doreye, avocat-général; Jamme, bourgmestre; Guillery, principal du collège; Visschers, avocat; De Chénéduché, professeur au collège; Orban-Rossius, fabricant; Waltéry, membre de la députation des états; Closset-Wauters, échevin; Lemaire, professeur à l'université; Elias, négociant; Davreux, professeur à l'école industrielle; Van Hulst, avocat.

Les membres nouvellement élus sont: MM. J. Grandgagnage, conseiller à la cour d'appel; Arnould, secrétaire-inspecteur de l'université; Pircot, échevin; Devaux, ingénieur divisionnaire des mines; Hurault, docteur en médecine; Müller, avocat.

Le tableau de la situation de la société présenté par le secrétaire est très favorable.

Le succès des publications de la société, depuis sa dernière assemblée générale (avril 1832), a été croissant.

Table with 2 columns: Year (1832, 1833, 1834, 1835) and Volume count (18,451, 23,054, 28,073, 25,670).

Dans le courant des six premiers mois de 1836, la société a déjà distribué 14,597 volumes.

Après l'énumération des ouvrages publiés pendant les qua-

L'Académie des sciences le maintient au rang des quadrumanes, et voilà Jack, le singe de l'Archipel indien, né pour se balancer aux arbres vierges de ses forêts, le voilà assis gravement sur la banquette des messageries Lafitte et Caillard. Vous représentez-vous la surprise des voyageurs, voyant monter dans la berline un pareil compagnon de voyage? et les hauts cris jetés par les filles d'auberge, lorsque Jack venait s'asseoir à table d'hôte? et le désappointement du gendarme que lui demandait son passeport, et l'étourdissement du garde de l'octroi qui le somme de déclarer s'il n'a rien de soumis aux droits?

Jack est le premier de son espèce qui ait fait un pareil voyage et couru de telles aventures. A Paris, il met pied à terre dans la cour des messageries, puis il monte en fiacre et descend au Jardin-des-Plantes. C'est là le terme de son voyage: là, du moins, il peut se reposer, se recueillir et se rappeler la patrie absente. Jack peut songer à son pays, à sa famille, à ses amis et rêver son lit de hânes, le soir lorsqu'il se couche dans sa barcelonnette d'osier et s'enveloppe dans sa couverture de laine.

Et si l'appartement qu'on lui a donné ne lui suffit pas, s'il trouve son arbre trop petit et sa chambre trop étroite, qu'il prenne patience, on lui prépare un logement plus digne de lui. Jusqu'ici en effet, les singes ont été sacrifiés, et leur demeure est loin de valoir celles des autres animaux de la ménagerie. Les lions et les tigres habitent des loges convenables. Les oiseaux ont un charmant pavillon de marbre,

de sable, de fleurs et de couil. Le plaqué, arrivé à Paris, en même temps que Forang-outang, a été placé dans le gracieux jardin des faisans, et tant que le soleil luit, il se roule comme un lazzaroni sur les dalles polies qui bordent un limpide bassin. Aux quadrupèdes pacifiques, aux bisons, aux bœufs, aux zèbres, aux chamois, on a construit d'élegantes chaumières et semé d'épais gazons, on leur a fait de verts pâturages et de douces collines, une Suisse en abrégé et des Alpes en miniature.

Lours blanc est mort dernièrement dans une splendide habitation, et ses neveux, les héritiers de l'ours Martin, se promènent toujours dans leur profond et vaste préau, montant à l'arbre qui est leur patrimoine, et attendant philosophiquement qu'il tombe chez eux quelque enfant ou quelque voligeur. Les éléphants ont des loges monumentales que précède une large cour d'honneur. La girafe a devant chez elle un beau jardin, abrité contre le vent du Nord, où elle peut promener ses grâces, et respirer par dessus le cime des acacias. Les singes seuls habitent un chenil indigne d'eux, et Forang-outang est obligé de recevoir tout Paris dans un appartement dont n'aurait pas voulu un poète du dix-huitième siècle.

Cependant, parce qu'on construit pour ces intéressans quadrumanes, une habitation plus décente, voilà que la chambre des députés s'est réouverte; on a prétendu que c'était là un luxe offensant pour les citoyens, et qu'il était inconvenant de bâtir un palais pour des singes, quand il y a des hommes si mal logés. Certes, on a exagéré à la tri-

bune le luxe de la nouvelle habitation des singes: ce n'est pas un palais, c'est seulement une construction en rapport avec toutes celles qui ornent le Jardin-des-Plantes.

ENIGME.

Mon corps est animé d'un esprit furieux; Et comme un possédé dans sa fougue il s'élançait; Plus je suis resserré, plus j'ai de violence; Et je porte la crainte et la mort en tous lieux.

Des obstacles de Mars je suis victorieux; Et mon coup est plus grand que celui de sa lance; J'exécute la tempête et je marche en silence; J'ai bien de la lumière et pourtant n'ai point d'yeux.

Ce grand monstre de l'air, imitateur du foudre; Cette bouche d'enfer qui réduit tout en poudre; Pour un dessin caché me cède son effet;

Je suis le neud fatal d'une haute aventure; Et dedans mon transport, ennemi de nature; J'assassine souvent le père qui m'a fait.

Le mot de l'énigme de notre N° 173, est Lacer.

tre dernières années, et qui, ajoutés aux précédents, forment un total de 36 volumes, le secrétaire rend compte de quelques autres publications, telles que celles d'un nouveau *Cahier d'écriture*, de *Tableaux de Dessin linéaire*, de *Cartes géographiques*, et de *Globes terrestres*.

On a remarqué le soin apporté à la gravure des modèles d'écriture et des tableaux de dessin, et le bas prix auquel la société livre ces publications. Mais ce qui a surtout fixé les regards de l'assemblée, ce sont les globes, dont deux échantillons avaient été apportés.

M. le secrétaire a rendu compte ensuite des démarches du conseil près de M. le bourgmestre pour fonder, de commun accord à Liège, une *École normale primaire*. Les cours de cette école seront permanents. Si la société n'a pas de ressources suffisantes pour entretenir à ses frais des jeunes gens habitant des districts éloignés du chef-lieu de la province, et se destinant à l'état d'instituteur, elle espère que les communes éclairées sur leurs véritables intérêts, ou la députation permanente du conseil provincial, accorderont des subsides à ceux de ces jeunes gens qui montreraient d'heureuses dispositions, et prendraient l'engagement de s'adonner à la carrière de l'enseignement. Quant à l'instruction donnée à l'École normale primaire, elle sera entièrement gratuite. Les élèves n'ont à supporter que les frais de fourniture des livres, du papier et des plumes.

Après avoir parcouru les différents travaux de la société, le secrétaire passe ensuite en revue les objets qui devront fixer incessamment l'attention du nouveau conseil.

Aucune publication spéciale n'a encore été faite pour les écoles de filles. Sur 411,543 élèves, on comptait en Belgique, au commencement de 1835, seulement 178,033 filles et 233,510 garçons. L'influence que les jeunes filles devront exercer un jour, comme mères, sur les générations futures, doit faire désirer vivement que l'on encourage l'institution d'écoles de filles; et qu'on leur facilite tous les moyens d'instruction.

Il est une autre classe d'élèves qui mérite également de fixer l'attention du conseil: ce sont les enfants de l'âge de 3 à 6 ans, trop jeunes pour être admis dans une école primaire.

L'institution des *écoles gardiennes* répond à un besoin vivement senti, et principalement dans les villes manufacturières. L'avenir profitera des soins que l'on donne à l'instruction des enfants du peuple, surtout lorsqu'on la commence dès leur bas âge.

Les enfants disciplinés par l'éducation et par l'instruction ne nous présenteront plus le spectacle de ces jeunes vagabonds remplissant nos rues pour dégrader les monuments et les promenades publiques. La moralité de toutes les classes populaires gagnera à cette sage éducation qui étouffera les vices dans leur germe.

Passant ensuite aux améliorations réclamées dans les écoles primaires, M. le secrétaire fait sentir quelle sera l'influence de l'école normale ouverte récemment sur la propagation des meilleures méthodes. Il déplore qu'un grand nombre d'instituteurs, dans les communes rurales, soient revenus à la méthode individuelle, si imparfaite et si irrégulière. Il termine en exprimant le vœu que le gouvernement et la législature fassent sortir prochainement l'enseignement de l'état de langueur où il est plongé.

M. le secrétaire, récapitulant les travaux de la société depuis sa fondation, la représente comme ayant imprimé ou acheté, depuis 1827, un total de 316,416 volumes, dont 23,095 volumes ont été distribués avant avril 1832. Sur le restant, 107,054 volumes ont été distribués, et 86,267 sont en magasin.

Cet état de prospérité est dû à la bienveillance des autorités provinciales et communales, et au zèle des particuliers. La députation provinciale accorde annuellement à la société un subside de frs. 500, le conseil communal une subvention de frs. 300. M. le gouverneur, pour prouver l'intérêt qu'il porte à cette institution et à l'instruction primaire en général, a fait remettre dans la caisse de la société une somme de frs. 50.

Les souscriptions des particuliers ne sont pas moins précieuses; elles permettent aussi à la société de continuer le cours de ses opérations qui serait sans cesse interrompu, si des rentrées de fonds ne se faisaient quelquefois, les valeurs en magasin étant une valeur morte que la vente ne reproduit que lentement.

M. Davreux, trésorier, rend compte ensuite du bilan de la société, qui doit à M. Dessain, une somme de fr. 3,186 96; mais les valeurs qu'elle possède en son magasin dépassent de beaucoup cette somme.

L'assemblée se sépare après avoir voté des remerciements à son secrétaire.

Nous avons parlé au-delà de quelques dispositions adoptées par le gouvernement prussien qui seraient appliquées à tous les chemins de fer à construire en Prusse. Voici ce que dit, à ce sujet, la *Gazette d'Augsbourg*, dans un article daté de Berlin, le 10 juillet:

Il a été résolu dernièrement que le transport des voyageurs sur les chemins de fer serait réservé à l'administration de la poste, sous des conditions qui excluent la concurrence des propriétaires de ces routes. Si les entreprises procurent des bénéfices, la poste paiera pour son monopole aux actionnaires, une somme assez forte pour qu'ils jouissent d'un intérêt de 5 p. c.; quand au contraire il y aurait des pertes à craindre, le privilège de la poste sera suspendu, et le transport des voyageurs sera abandonné aux propriétaires. Il est à prévoir, qu'après cela il ne se formera pas de sociétés aussi longtemps que l'on pourra obtenir d'une autre manière, et sans risquer tout ou partie de son capital, un intérêt égal à celui que l'argent produit en ce moment dans le pays, et l'on est par conséquent autorisé à croire, que notre gouvernement qui reconnaît très-bien les progrès de l'époque, construira lui-même ces routes qui offrent des avantages incontestables, aussitôt que les sociétés existantes se seront séparées.

Par arrêté du 18 juillet, un brevet de dix années est

accordé au sieur Mattens (Joseph), mécanicien, domicilié à Anvers, pour une machine à découper les peignes en corne ou en écaille.

M. le ministre de l'intérieur a décidé que des lunettes méridiennes, indiquant le temps vrai, seraient établies dans les principales localités du royaume. On commencera par les villes d'Anvers, de Malines, de Bruxelles et de Termonde, et on continuera au fur et à mesure de l'ouverture des différentes sections du chemin de fer.

Le correspondant hollandais de la *Gazette d'Augsbourg* fait remarquer que les sectaires de Scholten ont obtenu gain de cause par le décret qui autorise le nouveau culte dans les paroisses où ses partisans réunissent un nombre donné et signent une déclaration. Déjà ils ont envahi les temples de plus de vingt communes.

La *Gazette d'Arnhem*, quoique dévouée à la maison d'Orange, prend vivement le parti du *Noord-Brabander* contre la persécution de l'autorité militaire qui l'empêche de paraître dorénavant à Bois-le-Duc.

On lit dans le *Mémorial de la Sambre*:

Nous apprenons que le projet définitif de la première section du chemin de fer d'entre Sambre et Meuse, vient d'être remis à M. le ministre de l'intérieur. Aux termes du cahier des charges, ce travail ne devait être fourni au gouvernement que le 15 décembre prochain. On ne peut qu'applaudir à l'activité que déploient les concessionnaires de cette entreprise. Dans peu de temps, ils auront entièrement terminé les opérations géodésiques qui se continuent sur toutes les parties de cette route.

Un événement affreux a dernièrement signalé le mariage d'un jeune couple à St-Petersbourg; après la cérémonie, le fiancé était à la porte du temple, tenant la main de la femme et attendant une voiture. Tout-à-coup un homme se précipite sur lui, le saisit et le perce d'un coup de poignard. C'était le colonel P. W., dont le nouveau marié avait séduit la sœur et à laquelle il avait promis de l'épouser.

On mande de Leipzig qu'on a trouvé, dans les papiers de la succession de l'illustre Weber, des fragments d'un opéra comique. M. Mayerbeer a promis de terminer cet ouvrage au profit de la famille de son ancien ami.

Un fleuriste de Berlin a fait dernièrement une exposition de plantes vénéneuses, dans le but utile de faire connaître aux spectateurs et surtout à la jeunesse ces plantes qui exigent des précautions.

On vient de faire aux mines de Tchaguirsk, l'expérience du ventilateur à purifier l'air, de l'invention de M. le général-major Sabloukoff, du corps des ingénieurs des mines. Les travaux de la mine dite Nove-Tchaguirsk, située dans l'Altaï, ayant atteint une profondeur de trente-deux sagènes, 210 pieds environ, avaient dû être abandonnés durant les mois d'été, à partir de 1832, à cause du mauvais air qui s'y formait et empêchait les travailleurs de rester dans la mine, les moyens de purification n'ayant point réussi.

En 1835, on a fait l'essai du ventilateur inventé par M. le général-major Sabloukoff, moyen dont l'efficacité avait déjà été constatée dans la marine. L'ouverture servant à aspirer l'air extérieur a été dirigée par les conduits vers le fond de la mine, jusqu'au ras du sol, et celle qui devait donner issue à l'air enfermé dans cette dernière, vers l'entrée de la mine, au-dessus de laquelle elle a été prolongée de deux sagènes. Tout l'appareil a été mis en mouvement par un seul homme, et dans l'espace de deux heures, l'air a été entièrement purifié au fond de la mine, où les travaux ont pu immédiatement être repris, et se continuent jusqu'à ce moment.

Le succès de cette expérience aura ce résultat, que les travaux dans les mines de Sibérie ne seront plus arrêtés par la compression de l'air, et que, grâce à ce nouvel appareil, simple et d'une exécution facile, on pourra continuer l'exploitation des mines étendues de Nerchinsk, qu'on aurait été forcé d'abandonner, malgré les richesses qu'elles renferment.

La société d'encouragement pour l'instruction élémentaire à laquelle nous devons tant d'utiles publications, vient encore de faire mettre en vente, chez M. Dessain, un cahier d'exemples d'écriture cursive. Ce cahier qui contient 24 feuilles, se vend au prix modique de 60 centimes.

VILLE DE LIÈGE.

Entreprise du nettoyage de la commune.

Les bourgmestre et échevins, informent le public qu'ils procéderont le jeudi 4 août prochain, à midi, dans la salle de leurs séances à l'hôtel de ville, à l'adjudication au rabais de l'entreprise du nettoyage de la commune.

Cette adjudication aura lieu d'abord pour chaque quartier ou arrondissement distinct, ensuite pour deux quartiers réunis (Sud Ouest; Nord Est) et enfin pour toute la commune. Les amateurs devront avoir remis une soumission timbrée et cachetée au secrétariat de la régence au plus tard le jour susdit avant onze heures du matin.

On peut voir au bureau central de police le cahier des charges de cette entreprise.

A l'hôtel de ville, en séance, le 25 juillet 1836.

Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique.

Demain mardi, séance publique à 4 heures, dans le grand salon de l'hôtel de ville.

Le président, POLAIN.
Le secrétaire-général, Th. WEUSTENRAAD.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 22 JUILLET.

Naissances: 2 garçons, 3 filles.

Décès, 2 garçons, 2 filles.

Du 23. — Naissances: 2 garçons, 2 filles.

Décès: 4 garçons, 3 filles, 1 femme; savoir: Anne Remy, âgée de 34 ans, sans profession, faubourg Ste-Walburge, épouse de Thomas Renier.

RÉGENCE DE LIÈGE. — AVIS.

Le sieur Simon Delaïresse demande l'autorisation d'établir une forge dans la maison n° 306, rue des Carmes.

On peut former opposition dans le délai de quinzaine, en s'adressant par écrit à la régence.
Liège, le 20 juillet 1836.

Le sieur M. J. Lamarche demande l'autorisation de placer dans sa fabrique, située rue des Écoliers, une machine à vapeur à haute pression, de la force de quinze chevaux et travaillant à trois atmosphères.

On peut former opposition dans le délai de quinzaine, en s'adressant par écrit à la régence.
Liège, le 22 juillet 1836.

Le sieur A. Berton demande l'autorisation d'établir un atelier de tannerie dans deux petites pièces formant le derrière de la maison Nollet, ancienne teinturerie Palante, sis rue Entre-deux-Ponts, vers le rivage de la porte aux oies.

On peut former opposition dans le délai de quinzaine, en s'adressant par écrit à la régence.
Liège, le 18 juillet 1836.

ANNONCES
ET AVIS DIVERS.

VENTE D'UNE TRÈS-BELLE COLLECTION
D'ALBATRES.

MARDI 2 août 1836, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude de M^e RENOU, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or, et par son ministère, à la vente aux enchères d'UNE SUPERBE COLLECTION D'ALBATRES récemment arrivés de FLORENCE. Parmi les objets à vendre se trouvent une quantité de VASES de toute grandeur, de formes variées et très-gracieuses, des URNES, PENDULES, ENCRIS, plusieurs GROUPES DANIMAUX, etc., etc., etc.

On pourra voir ces objets tous les jours depuis 2 heures jusqu'à cinq. 815

BELLE CAVE A LOUER, rue Tête de Bœuf, n. 66g.

ON DEMANDE

UNE CUISINIÈRE

Bien au fait de sa partie. S'adresser quai de la Sauvenière, n. 23, on dira pour qui c'est. 804

A VENDRE,

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT,

UNE PETITE PROPRIÉTÉ,

Très-agréablement située à la BOVERIE, lex-Liège, consistant en UNE MAISON, JARDIN, VERGER et PRAIRIE.
S'adresser en Pecheurie, n° 1406. 802

GRANDE VENTE DE BOIS SCIÉS.

Le 29 juillet 1836, 2 heures de relevée, on vendra à l'enchère, dans le chantier du sieur PASCHAL STASSART, à Ahin, près de Huy:

UNE FORTE PARTIE DE BOIS SCIÉS,

consistant en PLANCHES depuis 6 jusqu'à 22 pieds dont une partie de 6 à 8 ans de sciage, FEUILLETS, QUARTIERS simples et doubles, FONÇURES et HORONS, le tout en chêne. POSSELETS, TERRASSES, WERES et MARCHES.
A CRÉDIT et à la recette du Notaire LOUMAYÉ. 780

M^{me} GILLON-NOSENT,

Rue du Pont-d'Ile, n. 32.

Vient de recevoir d'une MAISON DE PARIS, six à sept cents SCHALS, de différentes grandeurs, parmi lesquels se trouvent quelques schals longs, en pure laine, Thibet et Cachemire. Cette maison cessant la fabrication de cet article, a donné ordre de vendre ces schals avec un rabais de 3/4, c'est à dire, bien au-dessous du prix de fabrique.

On trouve au même N°, beaucoup d'autres marchandises, telles que toiles imprimées, etc., qui vu la saison avancée, seront vendus au prix de facture.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

POUR EN JOUIR LE 25 DECEMBRE PROCHAIN,

UNE MAISON DE COMMERCE,

Cotée 729 bis, rue de la Régence, à Liège.

Avec un terrain propre à bâtir longeant la rue, occupé par Mlle Pepinster.

S'adresser à M^e DELBOUILLE, rue Ste-Croix, n. 864, à Liège, lequel est chargé de louer une grande maison, située rue devant les Carmes, n. 290, audit Liège. 808

LISTE DES LOTS HEUREUX

Qui seront tirés à la TOMBOLA du 28 juillet 1836, dernière de cette année.

Table listing 30 lots with descriptions and values in Francs. Includes items like 'Une Pendule', 'Une paire Vases', 'Une Boite contenant 24 Couteaux de dessert', etc.

TOTAL. 1200

31. Plus une Boite à Thé non réclamée à la Tombola du 19 juin dernier. 36

Le Secrétaire, J.-L. MOTTARD.

Lundi, 1er août 1836, à dix heures du matin, il sera procédé par le ministère de M. BOULANGER, notaire à la résidence de Liège, en son étude, rue Hors-Château, n° 448, à la VENTE AUX ENCHÈRES,

1° D'une RENTE de 128 francs 85 centimes libre de retenue, constituée rachetable 3 1/2 pour cent par bail à rente d'une maison et magasin, tenus par le sieur Pierre Joseph Watrin, veuf de Marie Joseph Gomrée, située à Liège, au quai du Pont des Arches.

2° D'une RENTE de 170 francs 17 centimes ou fl. 140 de Liège, restant d'une plus forte, libre de retenue, rachetable comme la précédente, constituée par l'acte de vente de l'immeuble susdit.

3° D'une RENTE de 64 francs 43 centimes ou cinquante deux florins dix sous de Liège, désignée à l'acte de vente susdite, rachetable comme les précédentes.

4° Une CRÉANCE de 2,700 francs, produisant intérêt à cinq pour cent sur Laurent Piret, cultivateur, domicilié dans la commune de St. Sevrin, canton de Nandrin, résultant d'un acte de subrogation d'immeubles situés dans la même commune.

On peut prendre connaissance des titres de propriété et des conditions de la vente, en l'étude dudit notaire. 783

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

TIRAGE IRREVOCABLE : LE 3 SEPTEMBRE 1836.

SEPT ACTIONS UNE ACTION QUINZE ACTIONS

fr. 100 fr. 20 fr. 200 dont une gagnant forcément. dont deux gagnant forcément.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR.

SEULE VENTE par actions qui aura encore lieu dans cette année, Comprenant:

1° DEUX MAGNIFIQUES HOTELS SIS A VIENNE, N° 29 ET 30, FAUBOURG BAYRISCHER GRUND,

Table listing properties for sale: 'de la valeur de fl. 1,292,50', 'La belle terre de MERLHOF, dans la partie méridionale inférieure du Duché de Styrie, une de perles de la couronne impériale d'Autriche, d'une valeur de 382,000', etc.

DEUX MILLIONS 307,000 FLORINS VALEUR DE VIENNE.

PRIX D'UNE ACTION 20 FRANCS.

Les personnes qui achèteront cinq actions en recevront deux gratis, dont une gagnant forcément; sur dix actions cinq gratis dont deux gagnant forcément. Ces actions gagnant forcément ont l'avantage de concourir, non seulement au tirage principal, mais aussi à un tirage spécial de la terre de Merlhof et 199 grains en argent, d'un total de fl. 57,000, dont le moindre est fl. 100. De plus les 12 numéros premiers sortans dans ce tirage spécial, obtiennent chacun un étui d'argent doré, avec fl. 400. en espèces, pour souvenir de cette vente; par conséquent on peut gagner ici plusieurs fois.

Le paiement peut s'effectuer en remises sur Paris ou sur assignation, après reçu des actions. En s'adressant directement à la maison soussignée qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit les prospectus, les actions ainsi que les listes francs de port. Pour éviter toute méprise, on est prié de bien désigner les adresses auxquelles les actions et les listes devront être envoyées.

Sans affranchir. F. E. FULD, banquier et receveur-général à Francfort s/M. (694)

DEMANDE EN CONCESSION MINES D'ALON

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 11 juillet 1836, sous le n° 1443 du répertoire particulier, M. François Eugène comte de Méan, domicilié à Liège, a demandé la concession des mines d'alun, cuivre, fer, calamine, plomb et pyrite, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de quatre cent quarante quatre hectares dépendans des communes de Landenne, Seilles et Héron, dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au Nord-Est, partant de la ferme de Gola, située sur le territoire de Héron, en suivant le chemin de Gola à Forseilles, puis le tige de Héron à Andenne jusqu'à la rencontre du bois de Sironax; longeant alors la lisière de ce bois jusqu'à l'angle le plus rapproché de la ferme de Monthessal; de cet angle par une ligne droite, longue de 220 mètres, se terminant à ladite ferme.

Au Sud-Est et Sud, de la ferme susdite par une 2e ligne droite, longue de 950 mètres, aboutissant au moulin de Seilles; de ce moulin par une 3e ligne droite, longue de 850 mètres, finissant au château de Seilles; puis par une 4e ligne droite, longue de 2,845 mètres, tirée sur l'angle Sud-Est du bois Forresse et prolongée jusqu'à la rencontre du ruisseau de Loyse.

A l'Ouest, cotoyant alors le ruisseau de Loyse qui est aussi nommé Gemine jusqu'à l'angle Sud-Ouest du bois des Grandes communes; longeant ensuite les limites Ouest de ce bois jusqu'au chemin de Petit-Waret; de ce point par une 5me. ligne droite, longue de 1012 mètres, aboutissant à l'intersection des chemins de Petit-Waret à Landenne, de Petit-Waret à Velaine et de Petit-Waret à Forseilles; prenant alors ce dernier chemin et le continuant jusqu'à la ferme de Gola, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires de la surface vingt-cinq centimes par hectare.

La députation des états de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820;

Arrête: 1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Huy et des communes de Seilles, Landenne et Héron, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison communale et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du 4e mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux collèges prénommés.

En séance à Liège, le 16 juillet 1836. Présens: Messieurs baron Vandestein, gouverneur président; Bellefroid; Waléry; baron de Lamberts; de Colard-Trouillet; et F. N. J. Warzee, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme: Le greffier des états de la province de Liège; F. N. J. WARZEE 814

BOURSES.

PARIS, LE 23 JUILLET.

Table of stock market prices for Paris, including 'COURS DU JOUR' and 'Cours précédent'. Lists various bonds and securities like 'Cinq pour cent, comptant', 'Trois pour cent, comptant', etc.

Table of stock market prices for London, 'LONDRES, LE 22 JUILLET'. Lists '3% consolidés', 'Bel. em. 1832 C.D.', etc.

Table of stock market prices for Amsterdam, 'AMSTERDAM, LE 23 JUILLET'. Lists 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2', etc.

Table of exchange rates, 'CHANGES. - ANVERS, LE 23 JUILLET'. Lists 'Amsterdam', 'Rotterdam', 'Paris p. fr. 100', etc.

Table of various market prices, 'FONDS. INT. COURS. FONDS. INT. COURS'. Lists 'BELGIQUE', 'ANVERS', 'HOLLANDE', etc.

Notre bourse a été assez ferme. Ardoins ouvert 36 3/8 1/4 5/8 3/4, puis 37 1/2 3/8 et reste 37 1/2 A. Fin courant 37 5/8 cours. Primes à un mois 40, dont 1 1/2.

DU 24 JUILLET. Nous avons été très-faibles, aujourd'hui. Ardoins ouvert 36 3/8 1/4 5/8 3/6 papier. Après 36 argent. On dit qu'il y a 1 3/8 0/0 de baisse à Paris.

PORT D'ANVERS. - ARRIVAGES DU 22 ET 23 JUILLET. Le koff belge Angelina, ven. de Marseille, ch. de garance, huile, vin et savon. - Le yacht anglais Nettel, v. de Harwich avec passagers. - Le 3 mats américain Edwin, v. de New-Orléans, ch. de 174 balles coton. - Le 3 mats suédois Victoria, v. de Charleston, ch. de 600 barils résine, 1222 barils riz et 133 balles coton. - Le brick sardes Clorinde, v. de Nice, ch. de 347 futailles huile, 410 c. fruits, 10 c. chaises, 2 c. savon, 12 dame-jeanes fleur d'orange, 1 c. étoffe.

DU 24 JUILLET. Le schooner koff belge La Reine, ven. de Hull, chargé d'une partie de 30 lasts charbon de terre et d'une autre de 88,914 kil. 63 c. verroterie, 6 c. pierres à rasoir, 95 barr. ou barils clous, 287 chaises, 9 c. meubles, 300 nattes, 11 c. amidon et 2 c. souliers.

Table of stock market prices for Brussels, 'BRUXELLES, LE 23 JUILLET'. Lists 'Dette active', 'Emp. R., fin cour.', etc.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.